


République Française

Département de l'Eure

**Commune de Muzy**

 : 02.37.43.52.15

## COMPTE - RENDU

### Séance du 9 Avril 2021

L'an 2021 et le 9 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale en raison de l'épidémie de coronavirus Covid-19 évitant ainsi la promiscuité, sous la présidence de TREMEL Emmanuelle Maire

**Présents** : Mme TREMEL Emmanuelle, Maire, Mmes : CHARROING-PATANE Héroïse, LEGROS Emilie, MILLIEN Karine, PROVOST Mélanie, REDON Christelle.

MM : ANDRIEU Bernard, BADOUD Romain, BATREL Gilbert, BRIERE Patrick, CASADEI Jean-François, LEGRAND Xavier, SAUTREUIL Christophe.

Mme MONTALI EL-HADJI était absente et avait donné pouvoir à Mme CHARROING PATANÉ.

Mme RIGOLET était absente et avait donné pouvoir à Mme TRÉMEL.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 06/04/2021

**Date d'affichage** : 06/04/2021

**A été nommée secrétaire** : Emilie LEGROS

**Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020  
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE DE MUZY ET DU C.C.A.S DE MUZY  
CORRECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE.  
BUDGET PRIMITIF 2021  
BP 2021. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020  
BUDGET PRIMITIF 2021  
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX

L'ordre du jour est validé par l'ensemble du conseil

Madame le maire donne la parole à M. Casadei, 3ème adjoint en charge des finances

**Réf : 2021-004 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :

- le compte de gestion 2020 de la commune de Muzy
- le compte de gestion 2020 du Centre Communal d'Action Sociale.

Tous les deux dressés par le receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2021-005 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE DE MUZY ET DU C.C.A.S DE MUZY**

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs 2020 dressés par Madame Emmanuelle Trémel, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal 2020 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 576 179,43 €

Recettes : 692 634,97 €

Résultat excédent : 116 455,54 €

Section d'investissement :

Dépenses : 376 193,47 €

Recettes : 465 434,70 €

Résultat excédent : 89 241,23 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 5 330 €

Recette d'investissement : 167 705,50 €

Compte administratif budget annexe CCAS 2020 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 951,54 €

Recettes : 2 261,24 €

Résultat excédent : 1 309,70 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité :

- le compte administratif 2020 de la commune de Muzy
- le compte administratif 2020 du C.C.A.S de Muzy tous les deux dressés par Madame le maire.

Au moment du vote, Madame le maire quitte la salle

A la majorité (pour : 12 contre : 1 abstentions : 0)

**Réf : 2021-006 CORRECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE. BUDGET PRIMITIF 2021**

Madame le maire rappelle que par délibération en date du 25/09/2020, le conseil municipal a décidé de procéder à la dissolution du C.C.A.S au 31/12/2020.

Il en résulte que le résultat de fonctionnement du C.C.A.S - apparaissant au compte administratif et au compte de gestion 2020 - doit faire l'objet d'une reprise comptable au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget principal.

Le Conseil municipal, ouï ces précisions considérant qu'au 31/12/2020, le montant des résultats de fonctionnement sont les suivants (cf. résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés) :

- Commune : + 116 455,54 €

- C.C.A.S : + 1 309,70 €

Décide, à l'unanimité, de reporter au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif communal 2021, la somme de 117 765,24 € (116 455,54 € + 1 309,70 €)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2021-007 : BP 2021. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020**

Madame le maire rappelle les résultats de fonctionnement du budget principal et du budget annexe C.C.A.S à la clôture de l'exercice 2020 :

- Budget principal : + 116 455,54 €

- C.C.A.S : + 1 309,70 €

Elle rappelle que la dissolution du C.C.A.S au 31/12/2020 entraîne comptablement la reprise de l'excédent dans les comptes de la commune.

Elle indique par ailleurs qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Elle propose en conséquence d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 117 765,24 € (116 455,54 € + 1 309,70 €) à la ligne R002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020, soit 117 765,24 € à la ligne R002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif 2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2021-008 BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet de l'Eure relatives à l'élaboration du budget primitif 2021 et au vote des taux de fiscalité directe locale (TFPB et TFPNB) au titre de l'année 2021,

Vu le projet de budget établi en commission des finances, présidée par Madame le maire,

Où l'exposé de Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1 – de fixer, ainsi qu'il suit, le taux des taxes directes locales pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,42% (13,18% de part communale + 20,24% de part départementale 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,43%

2 – de voter, pour assurer l'équilibre du budget, le montant du produit des contributions directes **inscrit à l'article 73111 du budget, à hauteur de 172 231 €**

3 – d'arrêter à la somme de 521 250 € le montant des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement

4 – d'arrêter à la somme de 344 739 € le montant des recettes et des dépenses de la section d'investissement

5- de fixer les traitements et indemnités pour l'année 2021 et de faire bénéficier Madame le maire, les trois adjoints et les agents communaux de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficiera au cours de l'année 2021 le personnel de l'Etat.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2021-009 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes qui ne seront versées que sur demande expresse des bénéficiaires et après production du dernier bilan comptable :

- Aide à Domicile en Milieu Rural : 150 €

- Amis des monuments et sites de l'Eure : 50 €
- Association Familiale de Muzy : 500 €
- Association des parents d'élèves de Muzy (A.P.E.E) : 500 €
- Judo club de la vallée d'Avre : 80 €
- Les Sapeurs-pompiers de Nonancourt : 500 €
- Association Ragga de l'Eure : 250 €
- SPDA Serazereux : 100 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2021-010 : MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier les tarifs communaux comme suit :

A compter du 1er septembre 2021 :

- le montant annuel de la participation des familles par enfant fréquentant le restaurant scolaire est fixé à 488,38 euros.
- le tarif de la garderie est fixée à 2,88 euros par séance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Complément de compte-rendu :**

- Après le premier passage du Médico Bus de l'EPN le 13 mars, son deuxième passage est maintenu le 14 avril pour vacciner les personnes de plus de 75 ans à Muzy
- Madame Redon et Monsieur Casadei souhaitent la pose d'un miroir a l'angle de la route de Louye et de l'impasse Baudran.
- le prochain conseil municipal se tiendra le 28 mai 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

En mairie,  
Le Maire  
Emmanuelle TREMEL